



Pas-de-Calais
Le Département

ASSOCIATIONS
DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
EXERCICE 2020
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Nom de l'Association : _____

Sigle usuel : _____

Adresse du Siège Social : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____ Portable : _____

Courriel : _____ Site Internet : _____

Horaires de permanence : _____

Nom et adresse du responsable auquel doit être adressée la correspondance : _____

Association déclarée à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture de : _____ le _____

sous le numéro : _____ Date de publication au Journal Officiel : _____

N° SIRET _____
Si vous n'en n'avez pas, il vous faut le demander à la Direction Régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>)

N° RNA : _____
Répertoire national des associations : attribué à l'occasion des enregistrements de création ou modification en Préfecture

Régime légal ⁽¹⁾ : _____

Objet de l'Association : _____

Date de la dernière Assemblée Générale (**joindre le dernier compte-rendu**) : _____

Votre association recourt-elle à un commissaire aux comptes⁽²⁾ ? : oui non

Nom, profession et domicile des administrateurs :

	Date Election	Nom - Prénom	Adresse	tél. - fax. - mail.
Président				
Vice-Président				
Trésorier				
Trésorier-Adjoint				
Secrétaire				
Secrétaire-Adjoint				

AVIS IMPORTANT

La présente demande doit être adressée
à l'attention du Président du Département
Pôle Développement des Ressources
Direction des Finances et du Budget
Gestion des Subventions
Hôtel du Département • 62018 ARRAS CEDEX 9

*Il est précisé que toute demande parvenant
après le **1^{er} septembre 2019**
ne pourra être examinée au titre de l'exercice 2020*

(1) Association déclarée en exécution de la loi de 1901 - Société de Secours, Mutuels, etc ...

(2) Obligation notamment pour toute association qui reçoit annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions, conformément à l'article L612-4 du code de commerce ou au décret n°2006-335 du 26 mars 2006

Association :

Signature/Cachet :

COMPTE DE RÉSULTAT 2018

DÉPENSES	Montant en €	RECETTES	Montant en €
<p>60 • Achats Achats d'études et des prestations de services Achats non stockés de matières et fournitures Fournitures non stockables (eau, énergie) Fournitures d'entretien et de petit équipement Fournitures administratives Autres fournitures</p> <p>61 • Services extérieurs Sous traitance générale Locations mobilières et immobilières Entretien et réparation Assurances Documentation Divers</p> <p>62 • Autres services extérieurs Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, publications Déplacements, missions et réceptions Frais postaux et télécommunication Services bancaires Divers</p> <p>63 • Impôts et Taxes Impôts et taxes sur rémunérations Autres impôts et taxes</p> <p>64 • Charges de personnel Rémunérations du personnel Charges sociales Autres charges de personnel</p> <p>65 • Autres charges de gestion courante</p> <p>66 • Charges financières</p> <p>67 • Charges exceptionnelles</p> <p>68 • Dotations aux amortissements et provisions</p> <p>69 • Participation des salariés, résultat et impôt sur les bénéfices</p>		<p>70 • Ventes de produits finis - prestations de services Marchandises Prestations de services Produits des activités annexes</p> <p>71 • Production stockée</p> <p>72 • Production immobilisée</p> <p>73 • Produits nets partiels sur opération à long terme</p> <p>74 • Subventions d'exploitation État (à détailler) Région Département(s) Commune(s) EPCI (à détailler) Fonds européens CNASEA (emplois aidés) Autres (précisez)</p> <p>75 • Autres produits de gestion courante Cotisations Autres</p> <p>76 • Produits financiers</p> <p>77 • Produits exceptionnels</p> <p>78 • Reprises sur amortissements et provisions</p> <p>79 • Transferts de charges</p>	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
SOLDE CRÉDITEUR = BÉNÉFICE		SOLDE DÉBITEUR = PERTE	
TOTAL GÉNÉRAL		TOTAL GÉNÉRAL	

AVIS IMPORTANTS

I – Le DEPARTEMENT ne subventionne que les Associations ou organismes présentant un intérêt départemental dont les activités rayonnent sur l'ensemble du Pas-de-Calais, où à minima sur plusieurs territoires.

II – L'application combinée des art. L 3313-1, L 2313-1 et L 2313-1-1 du Code général des Collectivités Territoriales impose au Département de produire en annexe à ses documents budgétaires, la liste des organismes pour lesquels il a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme. Le Département transmet au représentant de l'État et au comptable du Département, à l'appui du Compte Administratif, les comptes certifiés des organismes non dotés d'un comptable public.

III – En vertu de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, l'autorité administrative qui verse à un organisme privé, une subvention supérieure à 23 000 euros doit conclure avec lui, une convention (art.10 alinéa 3). L'art. 10 alinéa 6 de cette même loi impose également aux organismes de droit privé ayant reçu annuellement de l'ensemble des autorités administratives une subvention supérieure à 153 000 euros, de déposer à la Préfecture du département où se trouve leur siège social, leur budget, leurs comptes, les conventions prévues et, le cas échéant, les comptes-rendus financiers des subventions reçues pour y être consultés.

L'article 6 de l'ordonnance n° 2005.856 du 28 juillet 2005 ajoute à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 précitée que :

«La formalité de dépôt en Préfecture, prévue à l'alinéa précédent, n'est pas exigée des organismes ayant le statut d'association ou de fondation ...».

IV – En application de la loi 90-55 du 15 janvier 1990, la Chambre Régionale des Comptes assurera la vérification exhaustive des comptes des établissements, sociétés, groupements, associations – quel que soit leur statut juridique – ayant bénéficié d'une subvention.

V – L'article L 1611-4 du Code général des Collectivités Territoriales dispose que :

«Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention PEUT ÊTRE SOUMISE AU CONTRÔLE DES DÉLÉGUÉS DE LA COLLECTIVITÉ QUI L'A ACCORDÉE.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité».

Le DEPARTEMENT pourra donc procéder à un contrôle de la comptabilité des associations ou demander la production de pièces comptables, en vue de s'assurer du bon emploi de la subvention qu'il aura attribuée.

VI – Tout dossier incomplet ne pourra être présenté à l'examen du CONSEIL DEPARTEMENTAL et sera retourné au demandeur.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Cette fiche est obligatoire pour toutes les demandes
quelque soit le montant de la subvention sollicitée**

**Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association,
merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci**

Je soussigné(e) (nom et prénom) : _____

représentant(e) légal(e) de l'association : _____

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention de : _____ €
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée ⁽¹⁾ :

◇ au Compte Bancaire de l'association :

- Nom du titulaire du compte : _____

- Banque : _____

- Domiciliation : _____

Code Banque

Code Guichet

Numéro de compte

Clé RIB

◇ ou au Compte Postal de l'association :

- Nom du titulaire du compte : _____

- Banque : _____

- Domiciliation : _____

Code Banque

Code Guichet

Numéro de compte

Clé RIB

Fait, le : _____ à : _____

Signature :

(1) Un RIB ou un RIP sera à joindre impérativement ou à accoler à la demande.
Toute fausse déclaration est passible de peine d'emprisonnement et d'amende prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal,
Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.
Le RIB doit porter l'adresse correspondant à celle du n° SIRET

Association :

BILAN 2018

Signature/Cachet :

ACTIF	COMPTE N		N-1		PASSIF	COMPTE N	N-1
	Brut	Amort. prov.	Net	Net			
<ul style="list-style-type: none"> • Actif immobilisé : Immobilisation incorporelle Immobilisation corporelle Immobilisation financière (1) 					<ul style="list-style-type: none"> • Fonds associatifs et réserves : → <i>Fonds propres :</i> Fonds associatifs sans droit de reprise Écart de réévaluation Réserves Report à nouveau (a) Résultat de l'exercice (a) → <i>Autres fonds associatifs :</i> Fonds associatifs avec droits de reprise - Apports - Legs et donation - Résultat sous contrôle de tiers financeurs (a) Écart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droits des propriétaires (commodat) 		
TOTAL 1					TOTAL 1		
<ul style="list-style-type: none"> • Actif circulant : Stock en cours Avances et acomptes sur commandes Créances (2) : - Usagers et comptes rattachés - Autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités (autre que caisse) Caisse 					<ul style="list-style-type: none"> • Provisions pour risques et charges : 		
TOTAL 2					TOTAL 2		
<ul style="list-style-type: none"> • Charges constatées d'avances (2)* : 					<ul style="list-style-type: none"> • Fonds dédiés : Sur subvention de fonctionnement Sur autres ressources 		
TOTAL 3					<ul style="list-style-type: none"> • Dettes (3) : Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Fournisseurs et comptes rattachés Autres 		
TOTAL GÉNÉRAL					<ul style="list-style-type: none"> • Produits constatés d'avance (2) : 	TOTAL 3	
<ul style="list-style-type: none"> • Engagements reçus : Legs net à réaliser : acceptés par les organes statutairement compétents/autorisés par l'organisme de tutelle. Dons en nature restant à vendre 					<ul style="list-style-type: none"> • Engagements donnés : 	TOTAL GÉNÉRAL	

(a) montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'un résultat négatif.

1. Dont à moins de 1 an.

2. Dont à plus de 1 an.

3. Dont à plus de 5 ans.

Dont à plus de 1 an et moins de 5 ans.

Dont à moins de 1 an.

* le cas échéant, les associations ouvrent un poste «charge à répartir sur plusieurs exercices» (comprenant le compte 487) qui forme le total 3, le total général étant modifié en conséquence.

NB :

Dans le cas où votre structure n'établit pas de bilan, joindre obligatoirement copie des comptes courants, comptes de livret, compte titre, au 31-12-2018

Signatures du Président et du Trésorier :

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS

et justifications de l'utilisation de la subvention départementale dans les 3 années précédentes

I. Montant de la subvention départementale accordée :

- exercice 2017 _____ €
- exercice 2018 _____ €
- exercice 2019 _____ €

II. Justifications de l'utilisation des subventions accordées les années précédentes :

III. Utilisation prévue ou réalisée des valeurs mobilières de placement et des disponibilités(caisse - banque - livret) au 31-12-2018:

Association

Dossier de demande de subvention départementale

1. Pièces à joindre au dossier :

→ **Pour une première demande :**

- Les statuts de l'association déposés ou approuvés, en un seul exemplaire ;
- Les derniers comptes annuels approuvés (Compte de Résultat et Bilan) ;
- Le rapport d'activité ;
- La liste des membres du Conseil d'Administration ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

→ **Pour un renouvellement, quel que soit le montant demandé :**

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, **seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale** ;
- En cas de changement dans la composition du bureau, veuillez joindre la déclaration faite en préfecture ;
- Les derniers comptes annuels approuvés (Compte de Résultat, Bilan). Dans le cas où votre structure n'établit pas de bilan, joindre obligatoirement copies des comptes courants, comptes de livret, comptes titres et disponibles en caisse au 31-12-2018- Compte-rendu d'activités de l'année 2018 et réalisations de l'année 2019 ;
- La liste des membres du Conseil d'Administration ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

Dans tous les cas vous pouvez joindre tous les éléments d'information qui vous paraissent utiles pour permettre d'apprécier l'intérêt de vos activités.

D'autres informations peuvent être nécessaires et vous seront demandées le cas échéant. Veuillez à les fournir au plus vite afin de ne pas retarder l'instruction de votre dossier.

2. Communiquez rapidement :

En vous adressant à la Direction des Finances et du Budget : ☎ 03 21 21 54 37

3. Quand retourner votre demande au Conseil départemental :

Dûment rempli et complété par les pièces à joindre, votre dossier doit être adressé à :

**Monsieur le Président du Département
Pôle Développement des Ressources
Direction des Finances et du Budget
Gestion des Subventions**

Hôtel du Département - 62018 ARRAS CEDEX 9

Il est précisé que toute demande parvenant après le 1^{er} septembre 2019 ne pourra être examinée au titre de l'exercice 2020 et que tout dossier incomplet ne pourra être présenté à l'examen du Conseil départemental et sera retourné au demandeur.

Modèle de budget prévisionnel 2020

Budget prévisionnel de l'association approuvé par les instances statutaires pour l'exercice 2020.

Association :

Le total des dépenses doit être égal au total des recettes

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 – ACHATS		70 – VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS	
- Etudes, prestations de services	_____ €	- Marchandises	_____ €
- Fournitures administratives	_____ €	- Prestations de services	_____ €
- Eau, énergie	_____ €	- Produits des activités annexes	_____ €
- Entretien, petit équipement, autres	_____ €	- Autres (à préciser)	_____ €
- Autres Fournitures	_____ €		
61 – SERVICES EXTERIEURS		⁽⁴⁾	
- Location mobilière et immobilière	_____ €	74 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
- Entretien et réparations	_____ €	- Union européenne _____	_____ €
- Assurances	_____ €	- Etat (ministère(s) à préciser) _____	_____ €
- Documentation, divers	_____ €	_____	_____ €
- Autres services extérieurs	_____ €	- Région(s)	_____ €
62 – AUTRES SERVICES EXTERIEURS		- Département du Pas-de-Calais (Fonctionnement)	_____ €
- Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	_____ €	- Autre(s) subventions sollicitées Département 62	_____ €
- Déplacements, missions et réceptions	_____ €	(Détails) _____	_____ €
- Frais postaux, télécommunications	_____ €	- _____	_____ €
- Services bancaires	_____ €	- _____	_____ €
- Publicité, publication	_____ €	- Commune(s) et intercommunalité(s)	_____ €
- Autres	_____ €	_____	_____ €
63 – IMPOTS ET TAXES		Autres (à préciser)	_____ €
- Impôts et taxes sur les rémunérations	_____ €	_____	_____ €
- Autres impôts et taxes	_____ €	- Partenaire(s) privé(s) (à préciser) _____	_____ €
64 – FRAIS DE PERSONNEL		_____	_____ €
- Rémunérations	_____ €	_____	_____ €
- Charges sociales	_____ €	75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION	
- Formation	_____ €	COURANTE	_____ €
- Autres charges	_____ €	- Cotisations	_____ €
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION		- Autres	_____ €
COURANTE	_____ €		
	_____ €	76 – PRODUITS FINANCIERS	_____ €
66 – CHARGES FINANCIERES (intérêts versés...)	_____ €		
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	_____ €	77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	
		- Sur opération de gestion	_____ €
		- Sur exercices antérieurs	_____ €
68 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		78 – REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET	
- Provisions et engagements	_____ €	PROVISIONS	_____ €
TOTAL	_____ €	TOTAL	_____ €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

- Secours en nature	_____ €	- Bénévolat (en équivalent rémunération)	_____ €
- Mise à disposition de locaux et/ou matériels	_____ €	- Prestations de service en nature	_____ €
- Prestations	_____ €	- Dons en nature	_____ €
- Personnel bénévole	_____ €		
TOTAL	_____ €	TOTAL	_____ €

Justifications de la demande 2020 : _____

Nombre d'adhérents de l'association au 31 décembre de l'année écoulée : _____

Nombre de membres actifs : _____

Montant de la cotisation individuelle : _____

Nombre de membres honoraires : _____

Montant de la cotisation individuelle : _____

Nombre de bénévoles : _____

Nombre de personnes rémunérées : _____ Equivalent ETP : _____ Nature des contrats : _____
(CDI, CDD, emploi aidé)

Montant de la subvention demandée en 2020 : _____ €

A _____, le _____

LE (LA) PRÉSIDENT(E)

LE (LA) SECRÉTAIRE

LE (LA) TRÉSORIER(E)